

SEANCE DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

DATE DE CONVOCATION : 08/09/2009
DATE D'AFFICHAGE : 09/09/2009

NOMBRE DE CONSEILLERS : 10
PRESENTS : 10
VOTANTS : 10

L'an deux mil neuf le mardi 15 septembre à 20 h 30 le conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur CORNÉE Hervé, Maire.

Etaient présents : MM BODIN Jean-Pierre et ROCHER Marc, MME HEMON Céline, M LUTELLIER Sylvain, MMES DEROUIN Brigitte et BOISARD Véronique, MM VERON John, ROCHER Jean-Luc, et HERMAGNE Christophe.

Etaient absents excusés : /

Etait absent non excusé : /

Formant la majorité des membres en exercice, MME BOISARD Véronique a été élue secrétaire

Cantine/Garderie : Monsieur Le Maire fait le point sur l'avancement de chantier. Il faut dès maintenant prévoir les couleurs pour le carrelage, la peinture et le revêtement acoustique. Les coloris ne sont pas complètement tranchés et la commission attend les conseils du peintre afin d'accorder l'ensemble avec le mobilier intérieur.

A ce propos, Monsieur Le Maire précise que l'équipement intérieur est à choisir rapidement compte tenu des délais de fabrication et livraison. Pour MMO Vitré, fabricant c'est déjà trop tard, la CAMIF propose un ou deux modèles sous 15 jours, et le fabricant DPC a proposé un devis. Après réflexion il est décidé de conserver les 2 tables actuelles de la cantine nécessaires aux enfants de classe maternelle ainsi que les bancs adaptés. Pour les plus grands il fait un choix de 6 tables (3 rondes et 3 rectangulaires) de 6 coloris différents avec 36 chaises enfants + 1 table rectangulaire et 6 chaises adultes avec des dessus de table de couleur « coquille d'œufs »

Pour la garderie aucun aménagement n'est prévu, la réflexion est engagée à ce sujet.

Reste l'équipement de l'office : lave-vaisselle, micro-ondes, chariot de débarrassage, chariot ménager...

ETDE nous a remis un devis de 1203,37 euros TTC pour la traversée de la route : tranchée de l'alimentation en électricité du mur au poteau ; par ailleurs un autre devis de 777,40 euros a été fait pour la pose d'un fourreau et d'un regard pour le téléphone.

L'aménagement de la cour est aussi à prévoir. Les entreprises VÉRON et WTP ont remis un devis. Entreprise VÉRON : 12535.27 € TTC et Entreprise WTP : 8148.88 € TTC. Après en avoir délibéré le conseil municipal retient la proposition WTP

École :

Ce sont 63 enfants qui ont fait leur rentrée scolaire début septembre et 4 enfants de maternelles sont attendus en janvier. Effectif satisfaisant.

1. Pandémie

Concernant l'éventuelle pandémie, une réunion de l'ensemble du personnel et de la commission concernée pour donner les consignes à suivre pour se protéger de la grippe A H1N1. Des masques, du gel hydro alcoolique, du spray désinfectant pour tout le mobilier, des distributeurs de papier, des gobelets en plastique, des poubelles à pédales ont été commandés afin de supprimer au maximum les risques de contagion.

L'ensemble du personnel continue à tracer le ménage sur leur cahier (date, ménage fait,...).

L'ATSEM a suggéré par ailleurs, que 2 jeux de serviettes de table soient achetés afin qu'ils soient changées tous les jours et que tous les enfants aient les mêmes.

2. École numérique rurale

Notre dossier est accepté, mais nous n'avons à ce jour aucune réponse écrite.

Carrière : L'enquête publique a démarré ce matin et elle se terminera le vendredi 16 octobre 2009.

Le Commissaire enquêteur tient des permanences à la mairie le jeudi 24 septembre et les samedis 3 & 10 octobre, le vendredi 16 octobre de 9h à 12h. Il faudra noter sur le registre, l'opposition de la commune et que pour le cas où elle s'ouvre quand même : un état des lieux soit fait sur 1km de diamètre de toutes les maisons, exploitations, puits, étangs, routes, chemins, cultures ; et les problèmes de poussières, demander de reboucher au maximum ce trou, et définir qui est responsable une fois la carrière terminée en cas de problèmes.

Une réunion a eu lieu avec le Conseil Général concernant les rétablissements de voirie était également présent M. DESVIGNE de RFF. Sur la partie Ille et Vilaine un minimum de carrière pour le TGV est nécessaire, la carrière de Couliron servirait à alimenter le TGV sur une trentaine de kilomètres en Mayenne.

Il est décidé également d'organiser une réunion publique avec M. BEAGUE de la Sté VINCI afin de faire connaître le projet, et d'associer les riverains des communes de LE PERTRE et ST CYR LE GRAVELAIS. La date du jeudi 24 septembre à 20h à la maison de la moisson est arrêtée, mais à confirmer suivant les disponibilités de M. BEAGUE.

Le Préfet nous a fait comprendre que cette mesure éviterait la circulation des camions sur les routes.

THT :

Le préfet n'est pas contre le travail du géobiologue dans le principe ce qui est plutôt une bonne chose.

Monsieur Le Maire demande au conseil de travailler sur des dossiers pour la prochaine réunion afin d'avoir des dossiers ficelés quand les dossiers PAP pourront être déposés.

Salle des Fêtes : Avec la convocation de conseil municipal vous avez pris connaissance du modèle d'engagement et du guide d'utilisation. Aucune observation n'est à apporter.

Par ailleurs, un devis de l'entreprise RIQUENA est porté à votre connaissance pour l'aménagement d'un placard dans la pièce derrière le bar afin d'y ranger le stock de surplus de vaisselle. Le devis s'élève à 598.00 € TTC. Le Conseil donne son accord.

Accord également du conseil pour le devis de SAB ELEC d'un montant de 224.85 € TTC pour l'installation d'un inverseur propane afin de basculer d'une bouteille vide vers une pleine.

Terrain communal :

A voir avec Maître GOUABAU, dans les termes exacts afin qu'aucun recours à notre encontre ne soit possible et que nous puissions récupérer notre terrain, utilisé gracieusement à ce jour par Mr Meignan Mickaël.

Accessibilité : Les bâtiments communaux vont devoir être mis aux normes et accessibles à tout public au 1^{er} janvier 2015 et préalablement un état des lieux et un diagnostic chiffré avant le 1^{er} janvier 2011.

Remboursement par la Communauté de Communes de Cossé le Vivien : La commune de Beaulieu sur Oudon, a versé pour les années 2006 et 2007 respectivement 1356.00 € et 1248.00 € au titre de participation à l'emprunt pour la construction du collège public de l'Oriette. Le Conseil Général ayant repris à sa charge cette compétence, ces sommes doivent nous être remboursées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour la récupération de ces 2 sommes d'un montant total de 2604.00 € et charge Monsieur le Maire d'émettre le titre de recettes correspondant à l'encontre de la Communauté de Communes de Cossé le Vivien.

Subvention complémentaire Etoile Sportive : L'Association ayant payé la facture de fourniture de peinture s'élevant à 390.00 € le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention à ladite association pour le même montant, soit 390.00 € et charge Monsieur Le Maire d'émettre le mandat correspondant.

Occupation du domaine public par ERDF : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, CHARGE et AUTORISE Monsieur Le Maire à émettre chaque année un titre de recettes en suivant l'indice correspondant à notre population envers ERDF au titre de l'occupation du domaine public des communes par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Soit pour 2009 : 180.00 €

Nom de domaine internet : Monsieur MEIGNAN Patrice gère bénévolement pour notre commune le site internet. le coût d'hébergement de notre site pour 2009 payé par ses deniers personnels à la société STRATO 49.91 € + 36.74 € soit 96.65 € qu'il convient de lui rembourser.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DONNE son accord et CHARGE Monsieur le Maire de procéder au mandatement arrondi à 100 €.

Remboursement par le Syndicat Intercommunal d'électrification : Dans le cadre de la dissolution du syndicat Intercommunal d'Electrification, la société MME nous reverse un chèque de 4.44 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette somme et charge monsieur le maire de procéder à l'établissement du titre de recette correspondant.

Commerce : Grégory RENOUE a effectué ses stages, il a commencé cette semaine à accompagner Michel pour se familiariser avec ce commerce. La signature officielle est le 30 septembre et la prise du commerce dès le 1^{er} octobre.

Divers :

Annuaire : offre d'encart mairie sur le prochain annuaire : 319.93 € TTC. Le conseil municipal rejette cette proposition commerciale.

Voirie : Réfection des routes terminées. Facture supplémentaire de 242.19 € TTC à ré imputer à M. RÉGEREAU Jean-Vincent qui n'a pas respecté l'interdiction de passage, et l'entreprise SÉCHÉ a dû ré intervenir pour reprofiler la route. Le Conseil Municipal DONNE son ACCORD et charge Monsieur le Maire de procéder à l'établissement du titre de recettes correspondant à l'encontre M. RÉGEREAU Jean-Vincent.

Fête au pays : Marc Rocher conduira la benne, il demande de l'aide pour la décorer samedi matin 19 à 9h30 chez lui. Départ en tracteur à 14h précises de l'Epi d'Or. Monsieur le Maire se propose d'escorter avec sa voiture et un gyrophare la benne. Pour se rendre à la fête au Pays dans la benne, l'inscription peut se faire en mairie.

Compte rendu réunion publique :

La 1^{ère} réunion publique avec Mme DION du Cabinet Art de Ville a été satisfaisante. Environ 45 personnes se sont déplacées et des idées ont été données et des priorités ressortent globalement de cette première réunion :

- 1 - Aménager la place au niveau du commerce de l'Epi d'Or
- 2 - Salle des fêtes à repositionner et hangar communal
- 3 - repositionner ou habiller la maison de la moisson

Viennent ensuite la mise en valeur des entrées de bourg, cimetièrre à revoir, la mise en place de ralentisseur....

La gendarmerie va effectuer une prévention rue des sports/impasse du bordage à cause de la vitesse des véhicules beaucoup trop élevée malgré l'interdiction.

La 2^{ème} réunion publique est programmée pour le samedi 10 octobre à 10h à la maison de la moisson.

Préalablement, réunion de la commission avec Madame DION le mardi 29 septembre à 18h15 si elle est disponible.

PROCHAINE RÉUNION LE 20 OCTOBRE 2009